

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE UNIBOARD

Comme le reflète le code de conduite en affaires de UNIBOARD, UNIBOARD s'engage à respecter des normes élevées d'intégrité et de durabilité. UNIBOARD applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les comportements commerciaux contraires à l'éthique, tels que les pots-de-vin, la corruption et le travail forcé. Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils adhèrent à des normes similaires et qu'ils mènent leurs activités de manière éthique. En tant que fournisseur, vous devez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, les exigences définies dans le présent code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD et vos obligations contractuelles envers nous. Le présent code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD définit les grands principes qui sous-tendent vos activités commerciales en tant que fournisseur.

A. Droits de l'homme

En tant que fournisseur de UNIBOARD, vous devez :

- Respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de chaque individu ;
- Refuser de faire travailler une personne contre son gré ; et
- Interdire tout comportement, y compris les gestes, le langage et les contacts physiques, de nature sexuelle, coercitive, menaçante, abusive ou exploitante.

B. Conditions de travail équitables

Vous assurez des conditions de travail équitables. En particulier :

- Vous abstenir de toute discrimination en matière d'emploi fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le handicap, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique ou l'orientation sexuelle ;
- Respecter les droits des employés à s'associer librement et à négocier collectivement ;
- Ne pas tolérer ou utiliser le travail des enfants à n'importe quel stade de vos activités autrement qu'en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables ;
- Ne pas recourir au travail forcé, y compris, mais sans s'y limiter, le travail involontaire en prison, les victimes de l'esclavage et de la traite des êtres humains et laisser à tous les employés le choix de quitter librement leur emploi moyennant un préavis raisonnable ;
- Rémunérer les employés équitablement et respecter les réglementations salariales et/ou les conventions collectives locales, et en l'absence de telles réglementations, rémunérer les employés de manière à ce qu'ils puissent au moins subvenir à leurs besoins essentiels ;
- S'assurer que les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, ne dépassent pas les exigences légales applicables, et lorsque de telles exigences n'existent pas, nous recommandons que les heures de travail ne dépassent pas soixante heures par semaine, y compris les heures supplémentaires ; et
- Veiller à ce que les employés aient droit à au moins un jour de repos ininterrompu par semaine.

C. Gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Vous devez fournir un lieu de travail sûr et sain à tous vos employés et mener vos activités dans le respect de l'environnement. En particulier, vous devrez :

- Nommer officiellement une personne compétente pour gérer les programmes et les améliorations en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE UNIBOARD

- Établir des structures et des procédures organisationnelles appropriées pour la gestion efficace des risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement ; et
- Veiller à ce que tous les travailleurs soient suffisamment informés de ces risques et formés de manière appropriée à la mise en œuvre de mesures de contrôle.

D. Conformité des matériaux et ressources de conflit

Chez UNIBOARD, nous sommes déterminés à respecter les exigences réglementaires et celles des clients concernant l'interdiction et la restriction des substances, y compris les substances dangereuses et les ressources de conflit. Par conséquent, les fournisseurs doivent s'assurer que les marchandises fournies à UNIBOARD sont conformes aux exigences couvertes par le champ d'application de toutes les réglementations pertinentes. En particulier, vous devez :

- Déclarer à UNIBOARD les substances qui sont répertoriées comme "minerais de conflit" dans le *Guide de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones touchées par des conflits et à haut risque de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* et contenues dans les biens que vous fournissez à UNIBOARD ;
- Mettre en œuvre une politique concernant les minéraux de conflit et faire preuve de diligence raisonnable pour enquêter sur la source de ces minéraux ; et
- Répondre en temps utile aux demandes de UNIBOARD concernant les preuves de votre conformité à ces exigences.

E. Éthiques des affaires

Vous mènerez vos activités dans le respect de l'éthique. En particulier, vous devez :

- Vous abstenir de toute forme de corruption, d'extorsion et de subornation, et de veiller spécifiquement à ce que les paiements, cadeaux ou autres engagements envers les clients (y compris les employés de UNIBOARD), les fonctionnaires et toute autre partie soient conformes aux lois anti-corruption applicables ;
- Respecter les lois antitrust et autres lois sur la concurrence ;
- Divulguer à UNIBOARD les informations concernant les conflits d'intérêts potentiels liés à vos activités en tant que fournisseur de UNIBOARD, y compris la divulgation de tout intérêt financier qu'un employé de UNIBOARD pourrait détenir dans votre entreprise ;
- Protéger toutes les informations confidentielles fournies par UNIBOARD et nos partenaires commerciaux respectifs ;
- Respecter la propriété intellectuelle des autres, y compris celle de UNIBOARD ;
- Respecter les réglementations commerciales internationales et les réglementations de contrôle des exportations ; et
- S'assurer qu'aucune affaire n'est menée avec une personne ou une entité provenant de l'une des juridictions énumérées dans les règlements concernant les sanctions de la Loi sur les Nations Unies, en vertu des lois et règlements du Canada en la matière ou avec toute autre personne ou entité interdite par la loi applicable.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE UNIBOARD

F. Sécurité des entreprises

Vous mènerez vos activités de manière sécurisée. En particulier, vous devrez :

- Mettre en œuvre des mesures raisonnables pour minimiser l'exposition de UNIBOARD aux menaces de sécurité telles que le terrorisme, la criminalité, les pandémies et les catastrophes naturelles ; et
- Lorsque vous visitez ou travaillez sur les sites de UNIBOARD, respecter les procédures de sécurité de UNIBOARD et signaler tout problème de sécurité aux canaux appropriés de UNIBOARD.

G. Approvisionnement par le fournisseur

Vous vous procurez des biens et des services de manière responsable. En particulier, vous devez :

- Sélectionner vos propres fournisseurs de premier niveau fournissant des biens ou des services directement ou indirectement à UNIBOARD en fonction de leur engagement à respecter des normes comparables à celles énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD ; et
- Lorsque vous travaillez sur les sites de UNIBOARD, ne sous-traiter des travaux qu'avec l'accord préalable de UNIBOARD.

H. Inspections et actions correctives

Afin d'assurer et de démontrer le respect du code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD, vous devez conserver tous les documents pertinents et nous fournir les pièces justificatives sur demande. Pour vérifier votre conformité, nous nous réservons le droit d'auditer et d'inspecter vos opérations et installations, à nos propres frais et moyennant un préavis raisonnable, avec ou sans le soutien d'un tiers. Si les résultats d'un tel audit ou d'une telle inspection nous amènent à penser que vous ne respectez pas le présent code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD, vous devrez prendre les mesures correctives nécessaires en temps voulu, selon nos instructions. Si vous ne respectez pas le présent code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD, nous pouvons prendre des mesures à votre encontre, y compris suspendre ou mettre fin à vos activités en tant que fournisseur.

I. Accès aux recours

Dans le cadre de nos relations commerciales, si vous ou vos employés pensez que les conditions du présent code de conduite des fournisseurs de UNIBOARD ne sont pas respectées ou que UNIBOARD n'agit pas conformément à son propre code de conduite en affaires, nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations.

Uniboard vous remercie de participer à son objectif de Redéfinir le bois®